L’avocat controversé Karim Achoui condamné pour exercice illégal de la profession et reconnu coupable d’abus de confiance (MàJ)

05/02/2024 à 23h27

05/02/2024

L’avocat controversé Karim Achoui a été **condamné lundi à 18.000 euros de jours-amende pour avoir continué à exercer illégalement sa profession en 2015-2016**, alors que la justice l’avait définitivement radié du barreau en France, notamment pour des *«manquements déontologiques»*. (…)

Devant le tribunal correctionnel de Paris, l’avocat de 56 ans, **connu pour avoir défendu des figures du grand banditisme**, avait fait valoir qu’il s’était inscrit en février 2015 au barreau d’Alger, près de trois ans après sa radiation définitive en France. **Selon lui, il devait en conséquence bénéficier d’une convention franco-algérienne de 1962** qui stipule que les avocats *«inscrits à un barreau d’Algérie»* peuvent exercer en France *«dans les mêmes conditions que les avocats inscrits à un barreau français»*.

Pour le tribunal cependant, cette convention vise à *«permettre une activité ponctuelle en France aux avocats algériens»* et non à *«organiser la poursuite de ses activités en France par un ancien avocat français radié définitivement en France»*. (…)

En plus de l’exercice illégal de la profession d’avocat, **le tribunal correctionnel l’a également reconnu coupable d’abus**

de confiance, dans un dossier portant sur une somme d'environ 10.000 euros versée par une de ses clientes, a expliqué à l'AFP le défenseur de Achoui, Me Christian Saint-Palais. Cette somme était initialement destinée à payer une caution pour faire libérer le frère de la cliente, détenu en Thaïlande. La caution n'ayant finalement pas été payée, la cliente s'estimait spoliée car l'argent ne lui avait été rendu que partiellement. Achoui, de son côté, faisait valoir que la somme qu'il avait conservée correspondait à ses honoraires. (…)

Le Figaro

(Merci à Pablo.)

20/09/2017

Karim Achoui est en garde à vue depuis mercredi 20 septembre au matin dans les locaux de la Brigade de répression de la délinquance contre la personne (BRDP), a appris franceinfo de source judiciaire, confirmant une information du journal Le Figaro. L'avocat est visé par une enquête préliminaire ouverte par le parquet de Paris pour exercice illégal de la profession d'avocat. (…)

France TV Info